



Pris au piège par le plan local d'urbanisme

Par **philou1962**, le **05/04/2008 à 20:25**

bonjour.rnrn j'ai un serieux problème, je suis propriétaire dans un village d'une rn habitation bati sur 2 parcelles de terres dont la premiere etaitrn urbanisé et la 2ém en terre agricole sur laquelle j'avait cloturé un tierrn environ pour prolonger la 1er pour ma famille car j'ai 5 enfants.rn le maire a créer un Plan local d'urbanisme dans laquelle il a urbaniserrn ma 2ém parcelle dans le but de créer des logements.rnrn n'ayant pas été mis au courant a temps de l'enquête public je n'ai pas rn pu defendre ma cause je risque donc de me retrouver avec la moitié dern ma propriété car verbalement il m'a parlé d'expropriation si je ne rn cedait pas mon terrain.rnrn le PLU a été accepté le 18 février donc si il me reste une chance de rn faire quelque chose ?rnrn aidez moi svp.

Par **Mike46**, le **05/04/2008 à 20:29**

Bonsoir,rnVous pouvez contester un PLU devant le tribunal administratif , vous disposez d'un délai de 2 mois à compter de sa publication.rnCordialement

Par **philou1962**, le **05/04/2008 à 20:33**

mais qu'el motif pour cette contestation

Par **Mike46**, le **05/04/2008 à 20:50**

A -t-il instauré une ZAC ou une ZAD sur la zone de la commune ou se trouve votre terrain ?
Cordialement

Par **philou1962**, le **05/04/2008 à 21:09**

je ne sais pas , par contre je ne suis pas le seul dans ce cas
qu'est ce qu'une zac ou zad
je pensais écrire au préfet une demande de recours gracieuse..

Par **philou1962**, le **08/04/2008 à 22:09**

il ne reste plus que quelques jours avant la fin du delai pour pouvoir
contester
quelqu'un peut il m'aider dans la démarche a suivre.

Par **jpdel**, le **10/05/2008 à 16:57**

adressez vous à une association locale agréée pour la protection de l'environnement et de l'aménagement.
Son service juridique ou son avocat pourra vous conseiller.